

autorisait la compagnie à prélever jusqu'à \$100,000,000. Nous avons là autant de preuves de l'intérêt que le Parlement et une grande partie de la population ont manifesté à plusieurs reprises pour ce projet.

Le Parlement ne s'est pas borné à accorder de pareils pouvoirs à la compagnie; en 1900 et en 1901, M. McLeod et quelques autres ingénieurs que l'honorable député de Nicolet (M. Lamarche) a mentionnés ce soir, firent des études topographiques et des levées hydrographiques et le Gouvernement versa une somme de \$20,000 pour contribuer aux dépenses occasionnées par ces études et ces travaux. Je dis donc que le Parlement a accordé à cette compagnie, composée de Canadiens éminents, des pouvoirs très étendus qui lui auraient permis d'entreprendre la construction du canal, si la compagnie avait pu réussir à démontrer que l'exploitation en serait fructueuse et rémunératrice pour les bailleurs de fonds. Mais, sous ce rapport, la compagnie n'a éprouvé que des déceptions et, en 1904, le Gouvernement—très judicieusement à mon avis—chargea certains ingénieurs du département des Travaux publics, aidés d'un personnel suffisant, de faire une étude minutieuse de tout le tracé depuis Montréal jusqu'au lac Nipissing et la baie Georgienne. Comme résultat de ce travail, nous avons l'avantage d'avoir aujourd'hui sous les yeux le rapport le plus complet qu'il soit possible de désirer concernant le coût et la possibilité d'exécution, du point de vue du génie. Etant donné les circonstances, il nous reste à considérer quelle serait, dans l'intérêt du pays, la décision la plus sage à prendre à l'égard de cette entreprise pour la mener à bonne fin, dans le court délai possible.

Les honorables membres de cette Chambre sont certainement dans leurs droits en discutant cette question, mais quelques-uns d'entre nous, et plus particulièrement le ministre des Travaux publics et ses collègues du cabinet, ont à assumer une lourde responsabilité.

En 1912 encore, nous avons renouvelé la charte de la compagnie du canal de la baie Georgienne qui, d'année en année, promettait d'être en état d'exécuter les travaux et cette charte n'expirera que le 1er mai prochain. Je considère que ce ne serait pas agir loyalement envers cette compagnie si nous décidions, sans un avis préalable suffisant, de faire du projet une

entreprise de l'Etat, mettant ainsi la compagnie dans l'impossibilité de réaliser l'espoir qu'elle a sans doute caressé de réussir un jour ou l'autre à exécuter le projet à la satisfaction du Gouvernement et du pays en général.

Cette question du canal de la baie Georgienne, de même que celle de l'amélioration de tout système de canalisation du Canada, mérite certainement d'être étudiée et discutée à fond par tous ceux qui sont animés du désir d'être utiles à leur pays et qui travaillent à en assurer la prospérité et la grandeur. Comme tous ceux qui ont entendu l'honorable député de Nicolet (M. Lamarche) nous exposer les vues, les idées et les études de ceux qui, il y a vingt ou trente ans, considéraient cette entreprise comme possible et réalisable, nous nous rendons compte qu'il est peut-être heureux pour nous que ces travaux n'aient pas été commencés plus tôt, car les conditions actuelles ne sont pas ce qu'elles étaient il y a quinze, vingt ou trente ans. Nous avons à compter, à l'heure présente, avec des aspirations plus hautes, des projets plus ambitieux, des résultats à obtenir plus étendus. C'est pourquoi je dis que la responsabilité de celui à qui incombe de conseiller ses collègues et le Parlement, dans une entreprise nationale de cette envergure, est en vérité très grande.

Cet homme doit faire tout en son pouvoir pour qu'il ne se commette par la moindre erreur dans la création et le développement de l'immense commerce que notre pays comptera avant longtemps. Nous avons déjà dépensé \$135,000,000 à la construction de divers canaux; sans essayer de juger des bonnes ou des mauvaises intentions de ceux qui ont, de temps à autre, assumé la responsabilité de dépenser ces deniers à l'ouverture des différents canaux du Canada, je suis certain que tous les honorables membres de cette Chambre reconnaîtront avec moi que, tenant compte du grand essor qu'on a constaté, des grandes espérances que nous entretenons pour l'avenir, les hommes d'aujourd'hui ne doivent pas entreprendre de dépenser l'argent, de la façon qu'on l'a fait, dans le passé, lorsqu'il s'est agi de commencer le système de canaux de notre pays. Non seulement on a déjà dépensé \$135,000,000 pour les divers systèmes de canaux, mais nous avons encore—ainsi que l'a si bien déclaré, cet après-midi, mon honorable ami qui dirige la gauche—un devoir à remplir aujourd'hui, celui d'augmenter les dépenses que nécessitent les be-